D'UN CONSEIL RÉGIONAL À UNE RÉGIE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

UNE RENAISSANCE

Rapport d'activités 1988-1989

Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières

POUR ORIENTER LE SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICE SOCIAUX ...

Il s'agit d'améliorer et de diversifier les façons de faire. Aux besoins et aux problèmes nouveaux doivent correspondre des approches mieux adaptées.

Le système doit s'ouvrir davantage au milieu et faire place à la contribution de tous les groupes concernés par l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.

Le nouveau partage des responsabilités doit modifier de façon substantielle les rapports humains, professionnels et institutionnels dans le réseau public. Il débouchera sur la collaboration entre les secteurs public, privé et communautaire.

L'équilibre recherché exige que l'ensemble des énergies au sein du système convergent vers la personne à soigner, à soutenir et à assister.

Il faut donc renforcer les mécanismes de participation et rapprocher le niveau de prise de décision de la population.

Le système doit être orienté en fonction d'objectifs de santé et de bien-être, viser une maîtrise encore plus rigoureuse des dépenses sociales et une meilleure utilisation des ressources, dans un souci d'équité.

Extrait de: ***Les Orientations pour améliorer la santé et le bien-être au Québec***

Dans ce rapport, l'emploi du masculin désigne tant les femmes que les hommes.

UNE TRANSITION, UNE RENAISSANCE

Madame Thérèse Lavoie-Roux
Ministre de la santé et des services sociaux
Gouvernement du Québec

90-05110/

Madame la Ministre,

Le conseil de la santé et des services sociaux de Trois-Rivières est fier de vous présenter son rapport d'activités pour l'année 1988-1989, conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et services sociaux.

N'ayant été élu qu'en fin d'année à la présidence du conseil d'administration, j'usurpe presque du privilège qui revenait de droit à mon prédécesseur monsieur Jean Asselin, pour féliciter et remercier tous nos collègues du Conseil pour leur engagement fécond à la cause de la santé et du bien-être de notre population.

L'année écoulée s'est avérée riche en concertation et aussi en réalisations. J'en rends hommage aux quelque cent personnes qui oeuvrent au sein de nos neuf commissions régionales ainsi qu'au personnel de l'organisme. Leur professionnalisme permet d'entreprendre avec beaucoup de confiance cette période de transition, cette renaissance que les Conseils régionaux commencent à vivre.

Recevez, Madame la Ministre, nos remerciements pour l'appui constant que vous-même et votre équipe avez manifesté envers la région 04. Nos demandes furent pressantes. Les besoins de la population le justifient. Soyez assurée de notre entière collaboration.

Le Président,

Yvon Milette ptr.

Yvon Milette, pharmacien

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

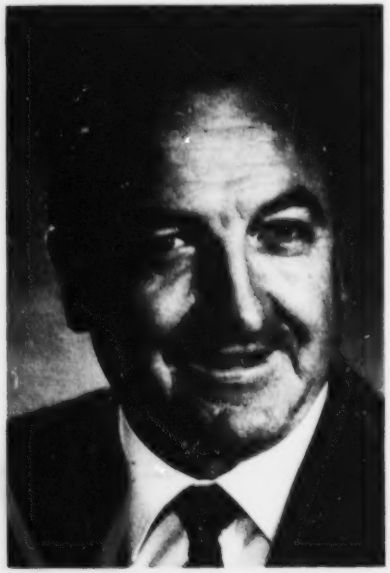

Monsieur le Président,

C'est avec grande satisfaction que je vous soumets ce dix-septième rapport d'activités de notre organisme.

Pendant cette période, l'équipe a poursuivi la réalisation des orientations définies dans le plan 1987-90. De façon toute particulière, nos priorités ont visé l'amélioration de l'organisation des services aux personnes âgées, aux enfants et aux adolescents. D'autre part, la poursuite de la démarche vers une plus grande autonomie régionale et sous-régionale dans les services à la population et une pression continue pour que la région reçoive sa juste part des ressources financières furent l'objet d'une attention constante. On retrouvera dans ce document, les diverses réalisations reliées à ces domaines prioritaires.

Outre les champs d'actions privilégiés et les activités régulières, le Conseil régional a poursuivi ses démarches d'instauration d'un plan directeur des services hospitaliers pour chacune des trois sous-régions. Ces plans qui seront complétés cette année, préciseront les champs d'activités clinique de chaque centre hospitalier, ce qui favorisera une plus grande autosuffisance des trois sous-régions, facilitera le recrutement de médecins et autres personnels spécialisés, accélèrera le développement technologique et permettra aussi une répartition plus équitable des ressources financières.

Pour d'autres services comme ceux en inadaption physique, les plans d'organisation ayant déjà été définis pour les clientèles avec une déficience visuelle, auditive ou handicap moteur, le Conseil régional entend accentuer ses efforts pour l'obtention des budgets nécessaires à leur actualisation.

L'année 1989-90 est déja engagée avec beaucoup de dynamisme. Les axes prioritaires comprennent la poursuite des orientations et des objectifs découlant du plan triennal, le développement des plans régionaux d'organisation des services en inadaptation intellectuelle et en santé mentale et également la poursuite de l'objectif de recrutement de 51 nouveaux médecins pour la région.

Par ailleurs, il est évident qu'au cours de la présente année, une attention toute spéciale sera apportée aux récentes orientations gouvernementales. Nous apporterons notre collaboration au développement de la politique du Ministère en matière de santé et de services sociaux. Le Conseil s'impliquera activement dans le processus de conversion du CRSSS-04 en Régie de la santé et des services sociaux Mauricie / Bois-Francs

L'année 1989-90 sera donc une période déterminante pour le Conseil régional. L'implication de tous les intervenants est essentielle à la réussite du nouveau projet de société que constituent les nouvelles orientations pour l'amélioration de la santé et du bien-être au Québec.

En terminant, je veux ajouter des remerciements à ceux adressés par le Président et exprimer ma reconnaissance envers le personnel pour son travail de qualité, sa constante collaboration et son esprit de solidarité. Je remercie aussi les représentants de réseau public, privé et communautaire, pour leur implication à nos divers mécanismes de concertation et pour les services multiples qu'ils rendent à la population. Enfin, je témoigne ma gratitude envers les administrateurs du Conseil régional pour leur confiance et leur appui.

Le Directeur général

Jean-Yves Dessureault

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRSSS-04

au 31-03-89

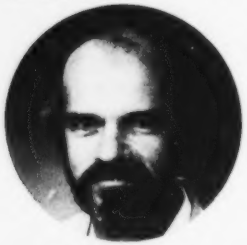

RÉAL LÉVESQUE

JEAN-CLAUDE SOUCY

Maires

ANDRÉ THIBEAULT
Université du Québec à Trois-Rivières

RAYMOND-W. PRONOVOST
Collèges d'enseignement général et professionnel

YVON MILETTE
Organismes bénévoles

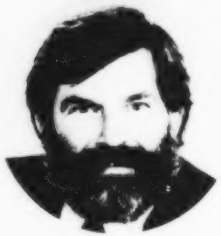

YVON-GILLES PAQUIN
Conseils des médecins dentistes et pharmaciens

MAURICE DALLAIRE
Centres d'accueil

MATHIEU VAILLANCOURT
Centres hospitaliers

LAURENT PARÉ
Centres locaux de services communautaires

WILFRID DUCHESNE
Centres de services sociaux

RÉMI MOISAN
Directeurs généraux des établissements

JEAN-YVES DESSUREAULT
Directeur général
Membre d'office

JEANINE RICHARD BOUVET

RENÉ PLOURDE

Groupes socio-économiques

RÉGINA ST-HILAIRE

Ont également siégé au Conseil d'administration en 1988-89
JEAN ASSELIN
ET JEAN-JACQUES PARADIS.

LES COMITÉS DU CRSSS-04

Vérification
Maurice Dallaire
Yvon Milette
Mathieu Vaillancourt

Législation
Wilfrid Duchesne, prés.
Jeannine R. Bouvet
Denis Bournival
Nicole Malette
Nicole Beaudet

Protection des droits des bénéficiaires
René Plourde, prés.
Dr Yvon Paquin remplacé par Régina St-Hilaire
Réal Lévesque
Jean-Paul Couture
Louis Vanasse
Pierrette Beaudet
Léon A. Lemay

Désignation aux commissions régionales
Maurice Dallaire, prés.
Jean-Jacques Paradis remplacé par Rémi Moisan
Mathieu Vaillancourt

Prix du Conseil régional
Wilfrid Duchesne, prés.
Réal Lévesque
Yvon Milette
Léon A. Lemay

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1988-89

Une bonne année: 19 assemblées

	Ordinaires	Extraordinaires	Participation
Conseil d'administration	**9**	**3**	**77.5%**
Comité administratif	**10**	**1**	**90.4%**

Santé Physique

Le Conseil régional a reconduit jusqu'à avril 1990 la partie du plan d'organisation des centres hospitaliers portant sur les départements de services cliniques et sur le nombre de médecins et dentistes autorisé.

En octobre 1988, le Ministère a demandé au Conseil régional d'établir, à partir des plans d'effectifs médicaux déjà adoptés, un plan de recrutement permettant d'atteindre avant le 31 mars 1990, 50% de l'objectif visé de médecins spécialistes. Le plan accepté comprend: 10 psychiatres, 23 spécialistes en médecine, 3 radiologistes et 15 chirurgiens.

Tournée de promotion pour le recrutement d'effectifs médicaux. Sur la photo: Dr Simon Rousseau et des finissants en médecine.

Santé mentale

Le Conseil d'administration formait en mars 1988, une commission regionale regroupant les services en santé mentale et en alcoolisme et autres toxicomanies.

Cette commission a dû être abolie en février 1989 suite à la publication de la politique gouvernementale en santé mentale et des responsabilités confiées aux Conseils régionaux. La commission cède donc sa place à un comité tripartite de quinze membres dont le mandat consiste à élaborer le plan régional d'organisation des services en santé mentale et le soumettre au Conseil d'administration en février 1990.

Santé communautaire

Un montant de 134 881$ a été réparti entre neuf établissements pour la réalisation de projets d'intervention, d'études et d'analyses en santé communautaire.

Maintien à domicile

Un budget de développement de 658 516$ a été distribué aux CLSC et aux organismes de maintien à domicile. Ce budjet a été réparti de façon à couvrir à la fois les besoins en services réguliers et la consolidation ou le développement des services intensifs de maintien à domicile aux bénéficiaires nécessitant plus de 5 heures de soins par semaine.

Le Ministère, suite à la recommandation du CRSSS-04 a réparti 394 430$ à treize centres de bénévolat de la région-04. De plus le Conseil régional avec l'accord des CLSC ajoute 125 000$ auxdits organismes afin de multiplier leurs services.

Alourdissement de la clientèle

Une enveloppe de développement de 820 062$ a été accordée à la région 04 pour l'alourdissement de la clientèle. À ce montant, le Conseil régional a accepté de contribuer à part égale avec le Ministère pour corriger la base budgétaire de certains centres d'accueil d'hébergement. C'est donc une somme totale de 1 154 062$ qui a été distribuée.

Services aux personnes agées dans Maskinongé

Le Conseil régional a donné un avis positif au Ministère consernant le projet "Mise en commun de ressources pour améliorer les services aux personnes agées", présenté par la table de concertation de Maskinongé.

Source: Lucet Ernest-Jacob

Système d'orientation et d'admission des adultes et personnes agées de la région 04

L'article 32 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements confie aux conseils régionaux le mandat d'élaborer et de coordonner, avec la collaboration des établissements, un système d'admission et de transfert des bénéficiaires de soins de longue durée ou de services d'hébergement. Le système mis sur pied en 1984 était administré par plusieurs établissements. Une évaluation en a été faite en 1988. Pour plusieurs raisons, le Conseil a décidé de gérer lui-même le système d'admission à compter de juin 1989.

Inadaptation intellectuelle

Le Conseil régional a adopté, sur recommandation de la Commission régionale des services en inadaptation intellectuelle, un programme de formation des parents et professionnels concernés par l'intégration sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le Ministère a injecté un budget de développement de 436 700$ dans la région 04 pour les services en cette matière. Un montant de 304 200$ a été affecté aux services aux bénéficiaires et à leur famille et 132 500$ pour les services d'apprentissage aux habitudes de travail.

Services aux personnes ayant une déficience motrice

Le Conseil accueille favorablement un cadre de référence portant sur l'organisation des services aux personnes ayant une déficience motrice, présenté par la Commission régionale des services en inadaptation physique. La Commission élaborera maintenant le plan d'organisation des services.

Immobilisation et équipement des centres hospitaliers

Projets de 1 million$ et plus: le CRSSS-04 a acheminé ses recommandations au MSSS. Les besoins en sécurité, vétusté, rénovations fonctionnelles et augmentation de capacité totalisent 97 834 673$.

Projets de 1 million$ et moins: le Conseil a autorisé des projets d'immobilisations pour un montant de 3 836 895$.

Développement technologique: un montant de 7 406 300$ a été demandé au Ministère notament pour la tomographie axiale, le développement neurologique, l'hémodynamie et l'urologie (lithotriteur pour le broyage des calculs urinaires.)

Financement des projets de développement technologique: le Conseil d'administration a réaffirmer qu'il ne peut plus financer les projets de développement technologique tant au niveau des équipements et immobilisations qu'en location d'espace découlant de ces projets.

Budget d'immobilisation et d'équipement 1988-89: le CRSSS-04 a contesté auprès du MSSS la non indexation du budget d'immobilisation et d'équipement des centres hospitaliers pour 1988-89.

Immobilisations et équipements des établissements de services sociaux

Projets de 250 000$ et plus: le CRSSS-04 a analysé et acheminé au MSSS pour l'exercice 1989-90 des besoins de près de 26 millions de dollars.

Projets de 250 000 et moins: les projets consentis aux établissements de services sociaux totalisent 2 164 585$.

Péréquation - établissement de services sociaux: un montant de 44 150$ a été accordé à la région 04 à ce chapitre.De cette somme 31 150$ a été affecté à l'alourdissement de la clientèle. Le solde a été réparti entre deux CLSC pour divers équipements.

Transport adapté: la commission régionale des services aux établissements a déposé en février un rapport d'étude sur le transport adapté par minibus. Le Conseil a accueilli avec satisfaction ce rapport et l'a adopté.

Budget de location d'espaces

À chaque année, le Conseil doit faire connaître au MSSS les besoins régionaux en terme de location. Sept projets ont été recommandés dont quatre pour les CLSC Les Forges, Haut St-Maurice, Valentine-Lupien et Suzor-Côté.

Énergie excédentaire

En avril 1988, le Conseil sensibilisait le MSSS à la situation vécue dans la région suite à la décision d'Hydro-Québec de mettre fin à son programme d'énergie excédentaire. Ce dossier a été relancé en avril dernier afin que les établissements concernés puissent connaître sans plus de délais les conclusions du Ministère.

Condition de vie des femmes

Le Conseil d'administration, en considérant la structure du CRSSS-04 ainsi que le mandat des commissions régionales de planification et de programmation, a résolu d'intégrer le programme de la condition féminine au sein de chacune des commissions régionales. Un plan d'intégration sera bientôt déposé. Le comité consultatif à la condition féminine est dorénavant rattaché au directeur général. Il sera dissout lorsque l'intégration aux commissions régionales aura été réalisée.

Commission Rochon

Le Conseil d'administration a adopté une position sur les recommandations de la Commission Rochon. Un mémoire a été présenté à la Ministre à l'occasion de sa visite au CRSSS-04 les 3 et 4 mai 1988.

Loi d'accès à des services en langue anglaise

Conformément à l'article 18.01 de la loi, le CRSSS-04 a produit, après consultation des établissements et de groupes impliqués, un plan d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les anglophones. Les établissements qui pourront donner des services en anglais et le type de services visés sont identifiés. Ce plan a reçu en mai 1989 l'approbation du Gouvernement.

Gestion interne du conseil régional

Reconnaissance d'une contribution exceptionnelle: une politique de reconnaissance de contribution exceptionnelle au sein du personnel cadre du CRSSS-04 a été adoptée.
Un jury de sélection composé de cinq membres du Conseil procédera à l'analyse des candidatures présentées et fera ses recommandations au Conseil.

Éthique professionnelle: le Conseil régional s'est aussi doté d'un règlement concernant l'éthique professionnelle qui s'applique aux administrateurs, aux membres des commissions régionales et à tout le personnel.

Assurance responsabilité civile: compte tenu de responsabilités toujours grandissantes, le CRSSS-04, à l'instar de d'autres conseils régionaux, a conclu une entente avec les courtiers d'assurances Dale-Parizeau Inc. Ce contrat couvre la responsabilité civile des administrateurs, des dirigeants et professionnels et est assorti d'une assurance erreur et omission.

Locaux du CRSSS-04: le CRSSS-04 a reconduit, pour une période de cinq ans, le bail du siège social. De plus, des espaces additionnelles de 1 600 p.c. ont été ajoutés pour répondre à de nouveaux besoins.

Révision du plan d'organisation du CRSSS-04: le Conseil d'administration a adopté un document d'orientation concernant la mise à jour du plan d'organisation de l'organisme. Les choix d'action stratégiques à prioriser sont: identification adéquate des besoins réels de la population; consolidation des activités de programmation des services; structuration des activités reliées à l'actualisation des plans de services; implication accentuée dans la gestion financière des établissements; révision du rôle, de la composition et du fonctionnement des diverses commissions; révision de l'implication du réseau dans le fonctionnement du Conseil régional.

LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Cette direction, gère quatre dossiers principaux soit les ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la répartition des budgets de développement entre les établissements.

Les ressources humaines

Le Conseil régional compte 69 employés répartis en cinq directions. Techniciens, infirmières, personnel de bureau, proffessionnels et cadres unissent leurs efforts pour réaliser la mission de l'organisme.
On trouvera en page couverture no.3 la liste du personnel régulier.

Les ressources matérielles

Le Conseil régional dispose de locaux d'une superficie de 14,341 pieds carré situés au 550 rue Bonaventure, Trois-Rivières. Les 5 salles de réunions peuvent accueillir de 7 à 80 personnes. Les services informatiques sont assurés par deux ordinateurs multi-usagers et quelques micro-ordinateurs.

Les ressources financières

Les opérations:

Les budgets pour les opérations sont de l'ordre de 2.5 millions dont 80% servent aux salaires et aux avantages sociaux. Le sommaire des résultats d'opérations apparait au tableau I.

Les fonds gérés:

Le Conseil régional gère 25 fonds différents totalisant environ 24 millions de dollars. Les principaux fonds sont:

Immobilisations et équipements des CH	7.2 millions $
Services en CLSC	3.0 millions
Locations d'espaces	2.2 millions
Services ambulanciers	2.2 millions
Désengorgement des urgences	2.1 millions
Immobilisations des CLSC, CA et CSS	1.4 million
Équipements CLSC, CA et CSS	1.0 million
Travaux communautaires	0.5 million
Médecins en régions éloignées	0.2 million
Recherche en santé communautaire	0.2 million
Autres	0.1 million

Les tableaux 2 et 3 indiquent l'utilisation de ces fonds.

Ressources financières nouvelles destinées aux personnes en perte d'autonomie

1 200 905$ à alourdissement de la clientèle:

La formule permettant de répartir équitablement les budgets reliés à l'alourdissement des clientèles a été améliorée en y intégrant les résultats de l'évaluation des personnes hébergées.

Dorénavant, le partage des ressources entre les établissements est fonction des budgets "normalisés" disponibles pour les soins et, d'autre part, des ressources requises selon l'évaluation de la clientèle hébergée. Dans ce cadre, 50% des budgets servent à rehausser les bases budgétaires et 50% à la consolidation des budgets.

Dès 1989-90, les données cliniques produites par l'équipe multidiciplinaire ainsi que les résultats de l'évaluation continue des bénéficiaires seront intégrés à cette formule. Enfin, la méthode de répartition utilisée pour les hôspitaux ayant des unités d'hébergement et de longue durée sera revisé.

620 905$ pour le développement des services à domicile:

La direction a recommandé le partage d'un nouveau budget de maintien à domicile de 620,905.00$ selon une formule basée sur la pondération des trois indicateurs suivants:

- population de 55 ans et plus, moins celle hébergée (60%).
- population de 55 ans et moins (10%)
- dispersion dans le territoire (30%)

Ce partage s'effectue également en tenant compte de la totalité du budget de maintien à domicile pour la région 04, soit une somme de 8,093,681.00$ répartie entre les 12 CLSC et les organismes communautaires. Dans ce cadre, 50% du nouveau budget sert à corriger les écarts et 50% à développer les services.

Fin du programme d'énergie excédentaire

L'impact financier de la fin du programme d'énergie excédentaire pour les établissements de la région est évalué à 1,521,900,00$. Les nombreuses démarches effectuées entraineront des résultats concrets dans l'année en cours.

EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS 1988-89

État récapitulatif des résultats	Fonds (1) d'exploi tation	Immobilis. et équip. des CH	Immobilis. secteur social	Équip. secteur social	Fonds (2) services en CLSC	Fonds mesures d'urgence	Fonds location d'espace	Fonds subvent. ambulances	Autres (2) fonds gérés	**Total**
SURPLUS (déficit)										
Au début de l'exercice	29 215$	137 896$	76 402$	62 147$	76 317$	(15 244$)	(32 445$)	3 115$	393 343$	**730 746$**
REVENUS										
Subventions du MSSS	1 949 565	7 080 390	1 380 686	929 591	2 464 542	3 580 079	2 223 600	1 629 442	1 985 443	**23 223 338**
Contributions des établis.					13 500	25 000			18 000	**56 500**
Revenus des intérêts	17 985				23 200	9 543	12 051	32 637	113 332	**208 748**
Autres revenus	180 387		24 517			66 725			46 159	**317 788**
	2 147 951	7 080 390	1 405 203	929 591	2 501 242	3 681 347	2 235 651	1 662 079	2 162 934	**23 806 374**
DÉPENSES										
Subventions versées		1 878 050			2 537 844	3 620 498	2 166 147	1 930 129	1 866 728	**13 999 396**
Projets autorisés		5 050 752	1 379 381	954 085						**7 384 218**
Salaires et avantages sociaux	1 608 848				8 890			80 035	199 202	**1 896 975**
Immobilisations	86 103				4 236					**90 339**
Autres dépenses	477 287	257 588	72 202	44 554	36 111	19 613		15 240	176 140	**1 098 735**
	2 172 238	7 186 390	1 451 583	998 639	2 587 081	3 640 111	2 166 147	2 025 404	2 242 070	**24 469 663**
SURPLUS (déficit)										
À la fin de l'exercice	4 914	31 896	30 022	(6 901)	(9 522)	25 992	37 059	(360 210)	314 207	**67 457**

Tableau N° 1

(1) Voir tableau 2
(2) Voir tableau 3

FONDS D'EXPLOITATION Exercice terminé le 31 mars 1989

	Exercices: Courant	Précédent
REVENUS		
Subventions du M.S.S.S.	1 949 565$	1 983 092$
Intérêts	17 985	11 990
Autres revenus	180 387	92 875
TOTAL DES REVENUS	**2 147 937**	**2 087 957**
DÉPENSES		
Salaires	1 507 294	1 467 968$
Avantage sociaux	101 554	102 674
Frais de déplacement	75 115	81 227
Achat de services	204 832	168 827
Communications	75 817	80 894
Loyer	78 648	73 282
Fournitures et matériel	42 276	35 375
Immobilisations et équipements	86 103	88 461
Autres dépenses (Perfectionnement réseau)		34 339
TOTAL DES DÉPENSES	**2 172 238**	**2 093 047**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (des dépenses sur les revenus)	**(24 301)**	**(5 090)**

Tableau N° 2

A- FONDS DES SERVICES EN CLSC

Dépenses par programme	
Maintien à domicile	798 382$
Services sociaux	508 014
Services de santé	377 250
Implantation des CLSC	67 537
Organisme communautaire	348 189
Maintien à domicile des personnes handicapées	416 386
Autres subventions	71 323
	2 587 081

B - AUTRES FONDS AFFECTÉS

Projets spéciaux	736 800
Gestion des admissions	404 817
Travaux communautaires	492 743
Médecins en régions éloignées	86 459
Recherches en santé communautaires	135 931
Liste d'attente DPJ	188 026
Alcoolisme et Toxicomanies	50 000
Informatique MED ECHO	71 536
Autres	75 758
	2 242 070

Tableaux N° 3

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION

Services de première ligne

L'année 1988-89 aura été le point de départ de l'élaboration d'un plan directeur des services de première ligne. Ce plan s'appuie sur une définition commune à l'ensemble de la région de ce qui doit être compris comme étant un programme de première ligne.

Nous aurons également poursuivi les démarches visant à accentuer le role des CLSC comme principale porte d'entrée du système de santé et de services sociaux. La décision du Ministère d'élargir la notion de services intensifs de maintien à domicile à la grandeur de la région aura été davantage une reconnaissance d'un état de fait en matière de besoins de services de la population à domicile que la création d'un programme nouveau.

Source CLSC Suzor Côté

Géronto - gériâtrie

L'aspect qui aura le plus marqué l'année 1988-89, tant en raison de ses impacts que de la réflextion qu'il aura suscitée, aura été sans contredit le réaménagement du système régional d'admissions pour personnes adultes et âgées. Sans que les principes fondamentaux qui font l'essence même du système soient remis en cause, le rattachement administratif des coordonnateurs sous-régionaux au Conseil régional devrait selon nous, conduire à une meilleure efficacité et permettre au Conseil régional de mieux répondre de son mandat en ce domaine.

Santé physique de courte durée

Outre l'approbation par la Ministre du plan d'effectifs médicaux de la région 04 et des objectifs de recrutement 1987-90, l'année 1988-89 aura été déterminante dans l'élaboration d'un plan directeur des services de courte durée.

Ce plan, qui devrait faire l'objet d'une vaste consultation au cours de l'année 1989, devrait apporter un certain nombre de modifications dans la dispensation des services de courte durée à la population de la région.

Inadaptation physique

Le Conseil régional approuve les plans d'organisation des services aux personnes handicapées au plan, visuel ou auditif. Ces plans, qui visent à assurer une meilleure autosuffisance sous-régionale, devraient voir leur réalisation s'enclencher au fur et à mesure que le Ministère accordera les crédits nécessaires.

Inadaptation intellectuelle

C'est au cours de l'année écoulée que la Ministre de la santé et des services sociaux a fait connaître le mandat confié aux Conseil régionaux visant l'élaboration d'un plan d'organisation des services aux personnes atteintes de déficience intellectuelle. La commission régionale concernée a, de ce fait ajusté les modalités de la confection dudit plan et le processus de consultation à mettre en oeuvre. Le plan devrait faire l'objet d'une recommandation au Conseil d'administration du Conseil régional en décembre 1989.

Parallèlement, certains programmes nouveaux touchant le répit et le dépannage seront mis en place à la fin du printemps 1989.

Jeunes en difficulté d'adaptation

L'année 1988-89 se sera poursuivie sur la lancée de l'année précédente. Au budget additionnel de près de 500,000$ consenti en 1987-88, la région 04 aura réussi à se faire ajouter un budget de près de 325,000$ afin de permettre de prendre en charge la clientèle des jeunes en difficultés d'adaptation mais présentant des problèmes à incidences multiples.

Finalement, de concert avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), les centres locaux de services communautaires et les centres d'accueil de réadaptation le mécanisme d'évaluation, d'intervention et de prise en charge de la clientèle en liste d'attente aura été amélioré.

Santé mentale

Bien que le Conseil régional ait déjà adopté un plan directeur des ressources en santé mentale, l'annonce par la Ministre d'une nouvelle politique a modifié les échéanciers dans ce domaine.

En effet, la constitution d'un comité tripartite, où sera largement représenté le milieu communautaire, rendu nécessaire l'abolition de la commission régionale concernée. L'année 1989-90 devrait voir un travail intense en ce domaine.

Source: Foyer Ernest Jacob

Concurremment, le Conseil régional se sera penché sur la pénurie des services psychiatriques dans la région. De concert avec les établissements, le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Québec, les universités et le Ministère, la région se sera dotée de mécanismes permettant d'assurer une continuité en matière de services psychiatriques.

Alcoolisme et toxicomanies

L'adoption d'un plan d'organisation des services en alcoolisme et toxicomanies aura permis au Conseil régional de confier un mandat spécifique au Département de santé communautaire du Centre hospitalier Ste-Croix. Ce mandat vise la préparation de programmes de prévention et de dépistage pour l'ensemble de la région. Le printemps 89 devrait voir le dépôt desdits programmes et leur implantation dans les sous-régions désignées prioritaires.

Recherche en santé communautaire

Dans ce domaine, la région-04 fait montre d'un dynamisme certain. Il s'agit de rappeler qu'au cours des trois dernières années, plus de 66 projets ont été reçus au Conseil régional. Ces projets proviennent de toutes les catégories d'établissements et visent à développer une préoccupation de rigueur et d'analyse dans le domaine de l'intervention en matière de santé et de services sociaux.

L'année 1988-89 aura permis de retenir près de 60% des projets présentés.

Désengorgement des urgences

Mis en place au cours de l'été 1987, le plan de désengorgement des urgences fait état de résultats fort intéressants. Il apparaît de plus en plus clairement que l'effet des mesures de désengorgement des urgences sur la clientèle âgée se fait sentir de façon durable. De l'aveu même des établissements concernés, l'achalandage actuel est davantage attribuable à des facteurs qui touchent l'organisation interne des établissements ou encore à l'absence de flexibilité dans l'éventail des services de courte durée.

La quasi totalité des mesures est maintenant intégrée au fonctionnement habituel des établissements mandataires. La mise en place du plan de même que son suivi auront permis une réflexion touchant l'organisation des services et la complémentarité essentielle à l'accessibilité de ces mêmes services à la population.

Orientations 1989-90 - Prospective -

L'année 1989-90 devrait être l'année marquante dans au moins trois secteurs particuliers. La santé mentale, les services aux inadaptés intellectuels de même que les services de courte durée devraient faire l'objet de plans d'organisation de services permettant de mieux articuler l'organisation actuelle et leur développement.

DE LA GRANDE VISITE AU CONSEIL RÉGIONAL

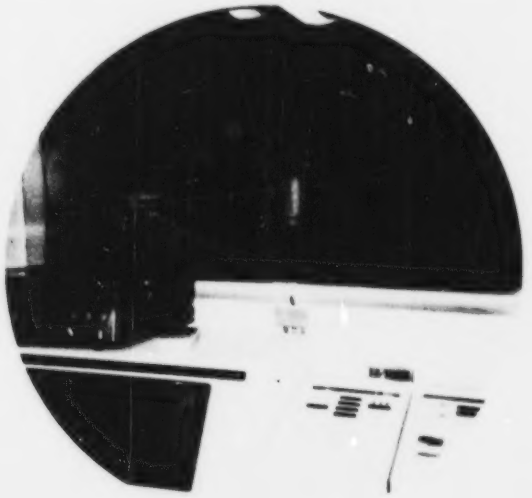

La Ministre de la santé et des services sociaux Madame Thérèse Lavoie-Roux a effectué une tournée dans les diverses régions du Québec en vue d'obtenir les commentaires des établissements et de la population sur le rapport de la Commission Rochon.

Dans ce cadre, le Conseil régional a eu le privilège de la recevoir les 2-3 mai 1988. Plus de 250 personnes ont eu l'occasion de lui manifester leur point de vue.

D'autre part elle revenait le 14 avril 1989 pour présenter elle-même les orientations du gouvernement relatives à une révision en profondeur du système des services de santé et des services sociaux.

Consultation de la Ministre, mai 1988

CENTRE HOSPITALIER ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIÈRES

Salle d'angiographie numérique: Nouvel appareil puissant doté d'un ordinateur qui sert à faire des cathétérismes abdominal, thoracique et cérébral.

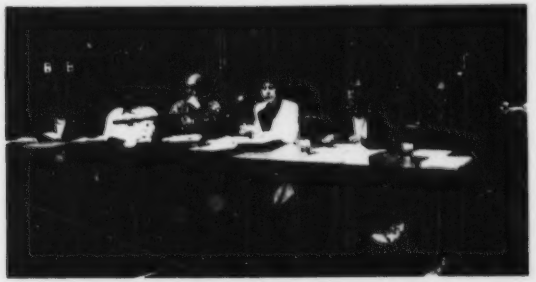

DIRECTION DES SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS

Tout au long de l'année, les différents professionnels de la Direction des services aux établissements, de même que le personnel de soutien ont été mis à contribution pour continuer d'assurer aux différents établissements de la région leur support constant et efficace.

- Cette année, plusieurs projets et dossiers ont été élaborés dont:
  l'élaboration d'une politique relative au financement des projets d'équipements de développement technologique;
- la mise sur pied d'un comité de travail et élaboration d'un cadre de référence concernant la gestion des immobilisations et des équipements des établissements du réseau;
- l'élaboration d'une stratégie pour obtenir des ressources financières additionnelles en rapport avec le dossier "énergie excédentaire";
- l'application de la réforme du transport ambulancier notamment au niveau du contrat à budget et à la stabilisation de l'emploi.

De plus, au niveau du secteur de la formation, deux nouvelles activités ont pris forme cette année, soit la formation au niveau des plans d'intervention en centre d'accueil d'hébergement et le programme de formation en inadaptation intellectuelle. En outre, soulignons le grand succès des sessions de formation organisées pour le personnel cadre du réseau et les membres du conseil d'administration. Le nombre de participants a été très important comme le démontre le tableau suivant.

La formation

Clientèle	Nombre d'activités ▼	Participation
Membres de conseils d'administration	**13**	**299 personnes**
Directeurs généraux	**3 (1)**	**165 personnes**
Cadres supérieurs	**6**	**343 personnes**
Cadres intermédiaires	**9**	**250 personnes**

Incluant les groupes de référence.

Quant au secteur des immobilisations, équipements et location d'espaces, les projets suivants ont été financés par le CRSSS.

Projets autorisés Centres hospitaliers

Immobilisations

St-Joseph, La Tuque appel aux chambres	138 460$
St-Joseph, La Tuque sécurité	220 000$
Christ-Roi entrée électrique	24 270$
Regional Mauricie vétusté	179 648$
Hôtel-Dieu parements extérieurs	45 000$
Laflèche sécurité	35 000$
Ste-Marie fenestration	2 390$
Georges - Frédéric ventilation	31 722
Cooke rénovation	47 500$
Ste-Thérèse ventilation	137 825$
Total des immobilisations CH 1988-89	**861 775$**

Équipements

Cloutier Salle de graphie-scopie (phase II)	161 300$
Ste-Marie Laboratoire (phase II) Aspirateur chirurgical	243 785$ 9 420$
Laflèche radiologie (phase I)	130 250$
Hôtel-Dieu radiologie (phase I)	298 650$
Dossier informatique sommes réservées pour 3 ans	200 000$
Total des équipements CH 1988-89	**1 043 405$**

Le MSSS pour sa part, a investi une somme de 2 578 857$ en projets spéciaux touchant autant les immobilisations que les équipements des centres hospitaliers.

Projets autorisés Établissements de services sociaux

Immobilisations

Foyer Fortierville entrée principale et alarme-incendie	48 350$
CA/CH Bois-Francs système de sécurité	116 854$
Foyer Bois-Francs ascenseur	75 000$
CA Joseph Garceau ascenseur	162 164$
Clinique Réadaptation physio. et ergothéraphie	65 000$
CA Shawinigan-Sud centre de jour	22 800$
Ville Joie St-Dominique sécurité et vétusté	92 616$
Foyer MGR Paquin toiture	45 000$
CA Louiseville fenestration	52 600$
CA Ernest-Jacob ascenseur	150 000$
CLSC Lotbinière-Ouest toiture	20 000$
CAR La Tuque alarme-incendie	75 000$
CA(CH) Foyer de Nicolet réservoir à eau chaude	27 000$
Pavillon Laforest cour extérieure	50 000$
CA Méritas entrée principale	22 652$
Accueil Bon Conseil isolation	31 500$
CA Étoiles d'Or réaménagement	49 750$
CA Kingsey Falls toiture	45 000$
CA Père Frédéric entrée d'eau	5 800$
CA Deschaillons alarme-incendie	57 800$
CA Romain Becquet réparation des planchers	29 200$
Foyer Lyster alarme-incendie	20 000$
Villa-Jolie ventilation	43 395$
Foyer La Pérade entrée pour handicapés	26 983$
Foyer Père Frédéric rénovation	53 578$
CA Louis-Denoncourt sécurité-incendie	26 124$
Total des immobilisations	**1 414 166$**

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Équipements

Par ailleurs les établissements de services sociaux soit les centres d'accueil de réadaptation et d'hébergement, les douze CLSC et le centre de services sociaux, se partagent une somme de 684 940$ pour l'aquisition de divers équipements.

Locations d'espaces / développement

Les projets suivants ont été autorisés:

- CLSC Valentine Lupien	80 000$
- CLSC du Centre de la Mauricie	230 600$
- Ville-Joie St-Dominique	120 000$

Pour défrayer les différents baux de location actuellement en cours, le CRSSS-04 reçoit du M.S.S.S. un budget annuel de 2 211 000$

Les priorités de la DSE pour l'année 1989-90:

- Finaliser un cadre de référence pour la gestion des projets d'immobilisations et équipements des établissements.
- Élaborer une méthode équitable de répartition entre les différents centres hospitaliers, du supplément de revenus de chambres.
- Réviser avec la Direction des services administratifs, la grille de contribution des centres hospitaliers aux projets d'immobilisations et équipements.
- Élaborer un plan relatif à la coordination du transport ambulancier et conclure avec chaque transporteur un contrat à budget.
- Mettre sur pied un service d'appréciation du potentiel de gestion des cadres du réseau.
- Étudier les besoins de formation liés à la politique sur la santé mentale.

- Information à la population et aux établissements
- Relations avec les médias d'information
- Réception et traitement des plaintes des usagers, des établissements et du réseau
- Gestion d'un centre de documentation
- Coordination du dossier sur la condition de vie des femmes
- Coordination et surveillance des élections aux conseils d'administration des établissements
- Gestion du programme "travaux communautaires"
- Coordination du programme d'aide aux organismes communautaires de maintien à domicile
- Coordination des relations publiques de l'organisme.

Ce sont les principales responsabilités confiées à la Direction des communications. A cela s'ajoutent nombre de mandats ad hoc dont la réalisation témoigne du dynamisme de l'équipe.

Information - communication

Le Réso-lu est certes l'instrument privilégié de communication du Conseil régional avec ses partenaires du réseau public et privé. Tiré à 1 200 copies, il a été publié à sept reprises en 88-89.

La participation de plus en plus grande des établissements à sa rédaction, les nouvelles, les nominations, les offres d'emploi qu'il véhicule témoignent de l'intérêt qu'il suscite. Plusieurs organismes se procurent des copies supplémentaires pour les distribuer à leur conseil d'administration ou à leur personnel.

Les publications:
Une nouvelle brochure "Lexique des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle" a été produite et diffusée à 1 000 exemplaires. Après une mise à jour, nous avons publié une 3e édition de "Une femme sur six ... a une césarienne". De plus, "Médecins au Coeur du Québec" ce document de promotion des établissements de la région auprès des étudiants en médecine fut aussi réédité.

Les objectifs 89-90

- Finaliser un sondage auprès des lecteurs du Réso-Lu pour connaître leur appréciation;
- Augmenter le tirage et l'auto-financement.

L'information à la population

Le service d'information est aussi fort occupé. De 10 à 30 demandes de renseignements sur les services de santé et services sociaux (et même sur l'aide sociale ou les pensions de vieillesse) y sont reçues à chaque jour.

Service de protection des droits des bénéficiaires

Dossier des plaintes

La Loi sur les services de santé et les services sociaux garantit à tout citoyen et citoyenne du Québec l'accessibilité à des services personnalisés, continus et adéquats. Elle confie aux conseils régionaux le mandat de recevoir les plaintes de toute personne qui croit que ces services ne lui sont pas fournis selon les normes par quelque établissement.

Le service de protection des droits des bénéficiaires a analysé 176 dossiers de plaintes en 1988-1989. Il tient à souligner la collaboration des établissements dans la recherche de solution valable aux problèmes présentés. Malgré la bonne volonté de toutes les parties, il n'a pas toujours été possible de satisfaire les attentes de la clientèle faute de ressources suffisantes dans les établissements.

Accessibilité et continuité des services

Près du tiers des plaintes porte sur des problèmes d'accessibilité et de continuité de services. Plusieurs visent les services de maintien à domicile. Compte tenu des budgets restreints, les CLSC ont dû prioriser certaines clientèles et services dont notamment les personnes âgées ayant notamment besoin de soinsd'hygiène. Les services d'entretien ménager ont alors été diminués ou abandonnés à la grande insatisfaction des bénéficiaires.

Les salles d'urgence

L'engorgement des services d'urgences à certaines périodes de l'année pénalise souvent la personne âgée. Certains hôpitaux ont tendance à la considérer a priori comme cas chronique et à la référer à quelqu'un d'autre après avoir stabilisé son état. Le service de protection des droits a reçu des plaintes concernant des personnes retournées à domicile mais ramenées peu après à l'hôpital sur ordre du médecin.

Aspects financiers

Le deuxième objet de plaite porte sur des aspects financiers dont l'application de la politique de transport ambulancier des personnes de 65 ans et plus. Cette politique permet le transport gratuit en autant que le personnel autorisé, atteste que le malade avait absolument besoin d'être transporté sur civière. Interprétée de façon stricte dans plusieurs cas, cette politique crée de l'insécurité chez nombre de personnes âgées. Elles craignent maintenant de requérir une ambulance leur revenu limité ne leur permettrait pas d'en assumer le coût si l'hôpital refusait de le faire.

Qualité des relations humaines et communications

La qualité des relations humaines avec le bénéficiaire et sa famille occupe le 3e rang dans la fréquence des plaintes. Plusieurs bénéficiaires ont rencontré des difficultés à obtenir les informations ou services requis. Certains autres déplorent la rudesse, le manque d'écoute ou le professionnalisme de médecins ou de certains employés des établissements.

Qualité du milieu de vie

Quant aux plaintes sur la qualité du milieu de vie, elles concernent principalement l'organisation de l'horaire, les soins d'hygiène, de surveillance ou d'entretien ménager. Ces plaintes révèlent l'insuffisance de personnel dans nombre d'établissements.

Qualité des soins et autres plaintes

Quelques plaintes résultent du nombre insuffisant de psychiatres dans la région. D'autres signalent la piètre qualité des services fournis par certains organismes privés d'hébergement non régis par le réseau. D'autres enfin réfèrent à des actes professionnels dont la surveillance relève des corporations professionnelles. Le service des plaintes a réglé ou réorienté certains de ces problèmes même s'il n'a pas de mandat à cette effet et ce dans le seul but d'assister des personnes démunies de moyens.

Enfin, ajoutons que plusieurs requérants ont déploré les longs délais à être desservis en matière de retrouvailles. Le Centre de services sociaux est en voie de corriger ce problème.

En somme, une année bien remplie au service des droits des bénéficiaires.

STATISTIQUES DES PLAINTES 1988-89

Objet des plaintes

Soins	**18**
Communication	**26**
Accessibilité	**56**
Milieu de vie	**26**
Aspects financiers	**38**
Autres	**12**
Total des plaintes:	**176**

Type de ressources visées

CH Courte durée	**64**
CLSC	**30**
CSS	**30**
Sans permis	**23**
CA Hébergement	**6**
Ambulance	**5**
Autres	**5**
CH Psychiatrique	**4**
Famille d'accueil	**3**
CH Longue durée	**2**
Pavillon	**2**
CA Réadaptation	**2**
Total des plaintes:	**176**

L'action bénévole

Au cours de l'année écoulée, le Conseil régional a contribué à l'implantation du Carrefour d'action communautaire de la Haute-Mauricie. Celui-ci complète le réseau des centres d'action bénévole dans tous les territoires de CLSC de la région 04.

Ces 14 organismes dispensent notamment des services d'accompagnement et de repas aux personnes en perte d'autonomie. Ils sont notamment financés dans le cadre du programme de maintien à domicile administré par le Conseil régional. A ce titre, ils se sont partagés au cours de 1988-1989 une somme de près de 550,000$.

Le Conseil a aussi participé à un comité aviseur MSSS/CRSSS chargé d'élaborer un document de référence à partir duquel le Ministère déterminera ses priorités annuelles de développement de ressources de maintien à domicile dans le secteur communautaire.

D'autre part, l'assistance-conseil du CRSSS-04 fut constante auprès des organismes communautaires et associations bénévoles en établissements. Son support technique a aidé à l'orientation, à la structuration et au développement de leurs services ainsi qu'à la formation des bénévoles. Enfin sa collaboration a été constante dans le déroulement d'activités telles que colloques ou journées d'étude sur l'action bénévole. Dans ce cadre, plusieurs conférences furent données sur la motivation, l'engagement et le rôle de l'action des bénévoles dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Source: Centre d'entraide de St-Narcisse

Centre de documentation

Le Centre de documentation est un service de soutien à l'équipe du Conseil régional. Le personnel des établissements et organisme communautaire peuvent aussi y avoir accès. La technicienne en documentation effectue des recherches sur demande, reçoit pour de la consultation sur place et distribue plusieurs documents produits par le Conseil régional. De plus, le service centralise des informations sur tous les établissements de santé et de services sociaux de la région.

La collection compte près de 6,000 titres (volumes , rapports, périodiques, lois et règlements, études, circulaires, etc.) portant sur des thèmes afférents aux services de santé et aux services sociaux. Au cours de 1988-1989, le centre a informatisé sa collection, fait l'acquisition de 300 volumes et rapports, contracté 11 nouveaux abonnements et effectué près de 100 emprunts dans d'autres bibliothèques. Il a répondu à plus de 200 demandes internes. Il a fait des centaines de prêts et photocopies. Plusieurs étudiants universitaires et travailleurs du réseau sont venus consulter. Enfin, les statistiques d'utilisation du bulletin mensuel "Liste des nouvelles acquisitions" indiquent que plusieurs demande de documents et de photocopies d'articles ont été faites suite aux parutions de ce bulletin.

Une équipe de documentalistes soit le "Regroupement des bibliothèques de santé et services sociaux de la régions 04", a tenu 4 rencontres au cours desquelles les membres ont partagé les tâches relatives à la préparation d'un Catalogue collectif des périodiques. D'où utilisation maximale de nos collections et économie appréciable.

Programme travaux communautaires

Le programme "travaux communautaires" vise à aider les assistés sociaux de 18 à 30 ans à s'insérer sur la marché du travail, à devenir plus compétitifs par l'acquisition de connaissances et d'expériences au sein de projets subventionnés. C'est un programme suscitant un mouvement de solidarité envers les jeunes. Les ministères concernés, les établissements du réseau et les organismes à but non lucratif sont les principaux partenaires du CRSSS-04

Principaux secteurs d'activités

PROJETS	
Hébergement	18
Services à la jeunesse	20
Réadaptation	9
Maintien à domicile	9
Alcoolisme-prévention	11
Soins en centre hospitalier	2
Maisons de femmes	4
Autres	24

LES ORIENTATIONS 1989-90

Le Conseil Régional désire pour la nouvelle année financière poursuivre son implication concrète dans la gestion du programme "travaux communautaires":

- En offrant à des centaines de jeunes un plus large éventail d'expériences en différents milieuxde travail;
- En acceptant des projets de plus en plus novateurs;
- En favorisant la formation obligatoire à l'intérieur des projets;
- En informant davantage le public sur le programme.

LES PRIX DU CONSEIL RÉGIONAL

Pour une quatrième année, le CRSSS-04 a conduit un concours par lequel tout groupe organisé (conseil d'administration, syndicat, comité de bénéficiaires et autres) pouvait présenter un candidat à l'obtention des prix du CRSSS-04 pour l'année 1989.

Treize personnes des établissements du réseau ont été mis en nomination. Leurs candidatures ont été analysées par un comité du conseil d'administration. Parmi ces personnes, six ont été reconnues comme ayant cette compétence, cet engagement, ces qualités exceptionnelles que le prix du CRSSS-04 veut faire reconnaître.

LES LAURÉATS 1989

Paul Asselin

Paul Asselin, préside le conseil d'administration du CLSC de l'Érable depuis 10 ans. Après avoir été dans l'enseignement, il est devenu missionnaire en Haïti. A son retour, il s'installe sur une ferme tout en poursuivant une carrière parallèle en bénévolat.

Ses compétences administratives et son engagement humaniste l'ont amené à s'impliquer d'une façon exceptionnelle dans le domaine de la santé et des services sociaux. Ainsi, il a assumé deux mandats comme administrateur au CRSSS-04 et a siégé à la Fédération du Québec des CLSC. D'autre part, il exerce son bénévolat auprès des jeunes, des personnes âgées, des handicapés mentaux et aussi des défavorisés socio-économiques.

Monsieur Asselin, missionnaire dans toute l'acception du terme, rayonne dans son milieu par son action extrêmement positive, par le leadership charismatique qu'il dégage, par sa capacité d'afficher et de vivre des valeurs saines et aussi par ses qualités d'administrateur, de gestionnaire de ressources humaines et financières.

Le Conseil régional est fier de lui rendre hommage.

Francine Boivin

Francine Boivin est chef du service de diététique du Centre hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières. Avec le souci constant d'améliorer la qualité et la variété de l'alimentation, elle oriente et coordonne avec intelligence, imagination et efficacité une équipe des plus dynamique depuis 1975. Ce qui la distingue, c'est sa performance administrative, son organisation optimale du travail, son souci de faire plus, de faire mieux tout en respectant son budget.

A son actif, Madame Boivin a plusieurs réalisations tant sur les aspects professionnels que techniques. Elle est présente au sein d'associations professionnelles et corporatives tant locales et régionales que provinciales.

Francine Boivin est, et le milieu la voit ainsi, unecompétente dans son domaine dans toute la région et même au-delà. La performance de son service a été reconnue par le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux. Elle est une gestionnaire de la nouvelle génération. Madame Boivin est extrêmement pro-active, son excellent jugement, sa très grande habilité analytique, son leadership constant, sa motivation, son dynamisme entraînent tout son entourage dans son sillage. Elle a cette grande capacité de communiquer et de partager ses connaissances. Sa tenacité contribue à la réalisation des objectifs fixés par le centre hospitalier. Sa loyauté et son honnêteté sont acquises tant envers ses supérieurs que ses subordonnés.

Le Conseil régional est heureux de lui rendre hommage.

Yves Gaudet

Yves Gaudet c'est le professionel compétent et engagé. Agent de relations humaines au Centre de services sociaux pendant de nombreuses années et maintenant à l'emploi du CLSC de Cap-de-la-Madeleine, il a choisi d'être et de demeurer intervenant auprès des jeunes depuis dix-sept ans. Il témoigne d'un souci constant de la qualité de l'intervention basée sur des méthodes, sur une approche adaptée à la réalité actuelle.

Son intérêt, sa connaissance de la problématique particulière aux enfants et adolescents ont fait de lui une personne ressource fort recherchée sur la scène régionale et même provinciale. Ainsi il a été retenu par trois universités et un collège à titre de superviseur de stagiaires. On peut même l'accuser d'avoir "commis" trois publications dont la diffusion fut provinciale soit: programme d'éducation préventive en toxicomanie; La prévention du suicide chez les jeunes et Le suicide chez les-jeunes, à nous d'agir.

(suite p 18)

Monsieur Gaudet fait preuve d'un engagement exceptionnel auprès de la jeunesse. Il est reconnu par les étudiants et étudiantes comme un intervenant compétent, discret, innovateur et surtout très disponible.
Son leadership et le goût de relever constamment de nouveaux défis pour l'amélioration du vécu des jeunes font de lui un homme à qui le Conseil régional est fier de rendre hommage.

MENTIONS D'HONNEUR

Solange Beaudoin

Infirmière au service de soins à domicile du CLSC Les Forges Trois-Rivières, Madame Solange Beaudoin s'est acquise une réputation voire même une expertise en stomothérapie(1). Consciente du traumatisme créé non seulement par la maladie elle-même mais aussi par la gêne, le handicap de cette prothèse, garde Beaudoin a sensibilisé ses collègues aux dimensions médicales de la thérapie mais aussi à l'aspect psychologique inhérent au problème.
Co-fondatrice de l'Association des stomisés de la Mauricie, elle poursuit avec dévouement, avec zèle son action auprès de cette clientèle en respectant leur cheminement individuel. Grâce à elle, les stomisés vivent mieux cette expérience. Nombre de ces personnes vaquent à nouveau à leurs activités normales. Elle apprennent à relativiser le handicap et à jouir de la vie que la chirurgie a maintenue.
Le Conseil régional est heureux de lui rendre hommage.

(1) Utilisation de sacs en lieu et place de vessie ou d'intestin

Rosange Godin

Membre du Conseil d'administration du Centre hospitalier Régional de la Mauricie, Madame Rosange Godin s'implique activement dans plusieurs dossiers de l'hôpital dont le comité d'humanisation des soins. Elle a contribué à la création du CLSC du Centre de la Mauricie dont elle a été la vice-présidente pendant quelques années. Elle a de plus siégé à la Commission régionale des services communautaires du CRSSS-04.
Madame Godin est reconnue comme une citoyenne des plus engagée dans l'action communautaire tant au niveau local et régional qu'au plan provincial.
Femme dynamique, déterminée et pleine d'initiative elle a su donner au Centre de bénévolat de la région de Shawinigan, organisme qu'elle dirige avec brio depuis 19 ans, cette stabilité, cette crédibilité que tous lui reconnaissent maintenant.
Femme de coeur et de tête, personne pour qui la carrière est subordonnée à un besoin viscéral de servir, de créer des ressources, d'initier des projets, d'assurer leur continuité, Rosange Godin est une bénévole par excellence que le Conseil régional salue bien bas.

Paul-Antoine Ouellet

Monsieur Paul-Antoine Ouellet est directeur général. Un directeur général respecté, apprécié, aimé. Il fonce et parfois même il défonce, il dérange. C'est un homme prêt à combattre pour défendre la cause de sa vie: la valorisation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.
P.A. comme tous l'appellent, a grandement influencé l'orientation et l'organisation des services en cette matière au Québec. Il a su réaliser la désinstitutionnalisation de son établissement. Il continue à faire la promotion de la normalisation, la valorisation du rôle social de la personne présentant une déficience intellectuelle.
Son engagement dans l'intégration sociale est d'autant plus de type vocationnel qu'il conserve, malgré ses fonctions au Centre d'accueil Nor-Val, un contact direct avec ses bénéficiaires et avec leur famille.
Monsieur Ouellet est doué d'un charisme remarquable. C'est un homme engagé et intégre. C'est un leader au service d'une mission de NORmalisation, de VALorisation.
Le Conseil régional est fier de lui rendre hommage.

POUR VOUS SERVIR

À la direction générale

Dessureault Jean-Yves, directeur
Beaudet Nicole, adjointe
Mongrain Micheline, sec.

À la planification et programmation

Vaillancourt Raymond, directeur
Allaire Jean Denis, cons. plan. prog.
Beaudry Serge, coord. recherche et dév.
Beaulac Colette,
coord. sous-rég. des admissions
Beaumier Yolande, secrétaire
Bourque Nicole, secrétaire
Bragagnolo Jean, cons. serv. 1ère ligne
Chevrette René,
coord. services hosp. et réadap.
Desmeules Doris, secrétaire
Dupont J. Pierre, cons. serv. tech., dével.
Gauthier Denyse, infirmière
Germain Carole, secrétaire
Jalbert Claude, coord.
services géronto-gér. et 1ère ligne
Leclerc Céline,
coord. sous-rég. de admissions
Létourneau Raymond, cons. aff. méd.
Longval Jacques, cons. plan. prog.
Lupien Monique, tech. ass. sociale
Martel Monique,
coord. régionale, système d'admissions
Michel Louise, physiothérapeute
Nadeau Odette, ergothérapeute
Prucha Louise,
coord. sous-rég. des admissions
Rocheleau Carole, sec. de direction
Sénécal Françoise, secrétaire
Tardif Andrée, secrétaire

Aux services administratifs

Bouchard Normand, directeur
Hamrouni Ali, chef comptable
Fournier Huguette, c.s. compt.
Pontbriand Carmen, commis sénior
Rioux Jacynthe, sec. de direction

Aux services aux établissements

Brouillette Jean-Paul, directeur, intér.
Baril Jean, coord. services ambulanciers
Bergeron Gaston, cons. informatique
Boucher Sylvie, secrétaire
Bragagnolo Doris, sec. de direction
Guay Daniel, coor. formation perfect
Hébert Gilles, cons. serv. tech.
Lacourse Suzanne, secrétaire
Roch Guylaine, cons. génie bio-méd.
Verrette Francine, commis interm.

Aux communications

Lemay Léon-A., directeur
Dubois Lyne, secrétaire
Falardeau Pierrette, sec. de direction
Girard Jocelyn Ann, cons. droits pers.
Godin Christine, bibliotechnicienne
Lamothe Solange, cons. bénév. et communic.
Léger Lucille, réceptionniste
Sinclair Louise, secrétaire
Vincent Marie-Josée, cons. trav. com.

Seuls les détenteurs de postes ont été énumérés.

Les employés temporaires, remplaçants ou prêtés par les établissements, ne figurent pas au tableau de l'effectif.

Personnel du CRSSS-04

RÉSEAU RÉGIONAL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

DISTRICT DE DSC	TERRITOIRE DE CLSC	POPULATION 1986	CENTRES HOSPITALIERS (CH)	CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES	CENTRE DE SERVICES SOCIAUX	CENTRES D'ACCUEIL D'HEBERGEMENT (CAH)	CENTRES D'ACCUEIL DE RÉADAPTATION (CAR)
DSC CH RÉGIONAL DE LA MAURICIE	Haute-Mauricie	16 732	St-Joseph, L T	Haut St Maurice	CSSCQ	Méritas	La Tuque
	Normandie	14 218		Normandie		Mgr Paquin Ste-Thècle	
	Centre-Mauricie	67 637	Laflèche Rég de la Mauricie Ste-Thérèse	Centre de la Mauricie	CSSCQ	Grand-Mère Dehauffe Joseph-Garceau Shawinigan-Sud	Ateliers Centre du Québec
DSC CH STE-CROIX	Bois-Francs	60 942	Bois-Francs (1) Hôtel-Dieu d'Arthabaska	Suzor-Côté	CSSCQ	Kingsey Falls Étoiles d'Or	Centre NOR-VAL
	De l'Érable	26 395	CH - CLSC De l'Érable	De l'Érable		Bois-Francs Lyster St-Eusèbe	
	Drummond	75 945	Georges-Frédéric (1) Ste-Croix (1)	Drummond	CSSCQ	N-D-B - Conseil	Pavillons Laforest
DSC CH SAINTE-MARIE	Cap-de-la-Madeleine	45 909	Cloutier (1)	Du Rivage		Père Frédéric St-Narcisse	Corporation Les Deux Rives
	Des Chenaux	12 776		Des Chenaux		La Pérade	
	Lotbinière Ouest	20 771		Lotbinière Ouest		Fortierville Deschaillons Romain-Becquet	
	Maskinongé	23 328	Comtois	Valentine-Lupien	CSSCQ	Louiseville Ernest-Jacob	
	Nicolet	24 467	Christ-Roi Foyer Nicolet (1)	Nicolet-Yamaska	CSSCQ	Lucien-Shooner St-Célestin	
	Trois-Rivières	73 522	Cooke St-Joseph (1) Ste-Marie	Les Forges	CSSCQ	Louis-Denoncourt Joseph-Denys	Clinique de réadaptation Domrémy V-J St-Dominique Villa-Jolie
	TOTAL	**462 642**					

(1) Ces centres hospitaliers offrent aussi des lits d'hébergement

Le Conseil régional de la santé et des services sociaux s'ajoute à cet ensemble d'établissements publics. Le réseau est complété par des pavillons rattachés aux centres d'accueil, des familles d'accueil rattachées surtout au Centre de Services sociaux, des ressources privées et de nombreux organismes communautaires. Signalons enfin l'apport des bénévoles dont l'action contribue à la qualité de vie des bénéficiaires et de la population.

Le CRSSS-04

Le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières (CRSSS-04) est un organisme public qui intervient au niveau de la planification, de l'organisation et de la coordination des services de santé et des services sociaux dans la région afin de s'assurer que les services soient accessibles, efficaces et continus.

Mission générale

Améliorer l'état de santé et le bien-être de la population.

Assurer l'accessibilité aux services à toute personne d'une façon continue et pendant toute la vie.

L'encourager la population et les groupes qui s'y forment à participer à l'administration et au développement des établissements.

Adapter les services aux besoins de la population en assurant une répartition juste et rationnelle des ressources.

Favoriser le recours aux méthodes modernes d'organisation et de gestion.

Promouvoir la recherche et l'enseignement dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Missions spécifiques

Dans le cadre de sa mission générale, le CRSSS-04 entend exercer les missions spécifiques suivantes:
la prise en charge régionale de l'organisation et du développement des ressources et services sanitaires et sociaux au plan régional;
la communication avec la population régionale et avec le réseau de la santé et des services sociaux.

La représentation des intérêts et des besoins de la population de la région;
la planification, la programmation, le financement et le contrôle des services de santé et des services sociaux de la région.

TABLE DES MATIÈRES

UNE TRANSITION, UNE RENAISSANCE	1
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	2
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRSSS-04	3
LES COMITÉS DU CRSSS-04	3
PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1988-89	4
LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS	7
EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS 1988-89	8
FONDS D'EXPLOITATION	9
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION	10
DE LA GRANDE VISITE AU CONSEIL RÉGIONAL	14
DIRECTION DES SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS	13
DIRECTION DES COMMUNICATIONS	14
LES PRIX DU CONSEIL RÉGIONAL	17
POUR VOUS SERVIR	19
RÉSEAU RÉGIONAL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	20

Graphiste RICHARD NORMANDIN
Imprimeur IMPRIMERIE AUGER INC.
Photo de la couverture FLAGEOL ENR